



A Gières, le 27 mars 2020

ESAT-SAJ de l'Arist
6 allée de Bethléem
38610 Gières

Tél. : 04 76 00 04 33
esat.saj@arist.asso.fr

Établissement géré
par l'association Arist
63 avenue de Poisat
38320 Eybens

Tél. : 04 76 25 85 76
Fax : 04 76 25 86 18
contact@arist.asso.fr
<http://www.arist.asso.fr>

Déclaration Préfecture
de l'association :
381002358
Siret SAJ :
323 684 332 00113
Siret ESAT :
323 684 332 00105

Objet : versement taxe apprentissage 2020

Madame Monsieur,

**Vous êtes une entreprise assujettie à la taxe d'apprentissage.
Vous connaissez des entreprises qui emploient des salariés.
Vous pouvez nous aider.**

Nous vous sollicitons, car depuis 2016, les ESAT sont habilités à percevoir une partie de la taxe d'apprentissage. La réforme 2020 maintient la possibilité de verser la part des 13 % de votre taxe d'apprentissage (ancien « hors quota ») directement à l'ESAT sans passer par votre OPCO. Il n'y a plus d'intermédiaire à ce jour entre les entreprises et les structures bénéficiaires.

Si vous décidez d'orienter cette portion de la taxe d'apprentissage au profit de l'Arist, elle constituera pour nous une source de financement destinée à renforcer notre plan de formation en direction des personnes avec handicap ou de l'équipe encadrante.

Nos actions de formation vont en direction de l'augmentation de l'employabilité des travailleurs que nous accompagnons dans leur projet professionnel.

Grâce à vous, grâce aux entreprises qui font le choix de nous adresser cette partie de leur taxe d'apprentissage, l'ESAT-SAJ de l'Arist réalise les actions suivantes :

- Former des moniteurs pour l'accompagnement professionnel des personnes,
- Certifier les travailleurs sur des compétences métiers en utilisant les certifications du droit commun,
- Formation à de nouveaux métiers : les arts vivants pour les comédiens de la troupe de théâtre de l'ESAT-SAJ, des métiers de bouche, du maraichage biologique, etc....
- Formation et préparation à l'emploi en milieu ordinaire.

Ces formations, importantes dans le parcours des travailleurs en ESAT, restent onéreuses. L'effort de formation que nous produisons pour répondre à nos obligations réglementaires, ne pourra pas être maintenu dans la durée sans votre aide.

Pour plus de détails, vous pouvez nous joindre à
esat.saj@arist.asso.fr ou au **04 76 00 04 33**

Au nom des travailleurs de l'ESAT-SAJ et de leurs encadrants, je vous exprime mes sincères remerciements, et vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie LAFFONT
Directrice ESAT-SAJ-ARIST

